



Présentation de la MAM :

La MAM est agréée pour 12 enfants de 0 à 3 ans jusqu'à l'entrée à l'école. Nous accueillons les enfants du lundi au vendredi en accueil régulier de 7h30 à 18h00 depuis 2011.

3 professionnelles, Maryline, Sophie et Sandrine proposent des activités ludiques et éducatives dans des locaux adaptés et dotés d'un grand espace extérieur ainsi qu'un parking pour le stationnement des familles.

1. La maison comprend :

- Un espace d'accueil avec un casier pour chaque enfant
- Une salle d'évolution pour les plus grands avec du matériel de motricité, toboggan, jeux d'imitation, coin lecture ...

et une salle, aménagée de jeux d'éveil, de tapis spécifiques, d'une barre de maintien, qui permet aux plus petits en toute sécurité de faire aller leur motricité : attraper, lâcher, tirer, grimper...

- Une cuisine pour la réalisation des repas.
- 3 dortoirs
- Une salle de change avec casiers individuels.
- Un grand jardin.

2. Les horaires d'arrivée et de départ

L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 9h30 en fonction des horaires notifiés dans votre contrat de travail.

Un accueil en demi-journée peut-être accepté sur demande et sera étudié au cas par cas afin de limiter les entrées et sorties par jour pour le bien-être des enfants.

L'accueil du soir se déroule de 16 heures à 18h00 en fonction des horaires notifiés dans votre contrat de travail.

3. Le déroulement de la journée

La journée des enfants est rythmée par des repères temporels essentiels pour lui :

- L'accueil du matin : il est parfois difficile de quitter son papa et sa maman grâce à notre présence et à notre disponibilité, cette séparation se passe en douceur. Nous serons attentives aux informations transmises par les parents et soucieuses de l'accueil chaleureux

réservé à l'enfant qui acceptera davantage de laisser un temps ses parents afin de les retrouver en fin de journée.

- Les activités du matin débutent à 9h30 avec les temps calmes chansons et histoires

Les enfants de tout âge sont réunis autour d'un temps calme commun. Cette activité proposée va favoriser l'acquisition du langage, de l'écoute chez l'enfant, son éveil et solliciter son imaginaire.

Les enfants vivent dans un petit groupe favorisant les activités et les découvertes des enfants en respectant les envies de chacun d'entre eux.

En fonction de l'âge et des envies des enfants, des activités sont organisées par petits groupes (peinture, pâte à modeler,...)

Une Sieste peut être proposée le matin en fonction du rythme de sommeil de chacun.

Une collation en milieu de matinée est proposée aux enfants dans le but de découvrir de nouvelles saveurs.

- Le repas débute à 11 heures

Il constitue un moment de plaisir et un temps privilégié entre les professionnelles et l'enfant et il est proposé à chacun en fonction de son rythme de son appétit et de son heure d'arrivée.

Nous proposons un menu équilibré sur la semaine, composé de produits de saisons frais et de qualité, il est communiqué chaque semaine par mail aux familles.

- La sieste débute à 13 heures

Le coucher est proposé de manière individuelle aux bébés en fonction de leur rythme physiologique.

Pour les plus grands la sieste est commune mais le réveil se fait de manière échelonnée en fonction des besoins de sommeil de chacun.

- L'après-midi un second temps d'activité est proposé aux enfants

Des jeux libres sont proposés aux enfants en attendant leur départ. A l'arrivée de chaque parent une professionnelle se détache du groupe pour pouvoir consacrer du temps à l'enfant et ses parents c'est un nouveau temps d'échange et de transmission aux parents.

Au cours de la journée les enfants sont responsabilisés pour le lavage des mains :

A l'arrivée

A chaque activité avant et après

A chaque repas avant et après

A chaque sieste et avant et après

A chaque passage aux toilettes avant et après.

4. Nous favorisons l'autonomie des enfants

Dès son arrivée, votre enfant fait un grand pas vers l'autonomie, après l'adaptation, il va passer sa première journée sans ses parents... découvrir un nouvel espace, de nouveaux jeux, et de nouvelles personnes, un vrai terrain d'apprentissage qui mène vers l'autonomie.

L'enfant connaît bien l'emplacement de son casier, il est à sa hauteur et peut se servir seul ranger ses chaussures et son manteau. Et s'asseoir sur un banc pour mettre ses chaussures dans un lieu où il se sent en sécurité.

Le repas : Les enfants participent avec beaucoup d'enthousiasme au temps du repas. Nous leurs donnons des responsabilités. A tour de rôle, chacun va servir les bavoirs et les couverts. C'est avec un grand sourire que votre enfant s'amuse à distribuer les assiettes pendant que son copain aide son voisin à accrocher son bavoir dans le cou.

Le coucher et le levé de sieste : Avant d'aller dormir, votre enfant, se déshabille et range ses vêtements avec la présence de l'adulte. Ayant le mobilier à sa hauteur tel que son casier, ceci facilite ses actions. Notre présence est nécessaire pour l'encourager ou le guider. Nous restons disponible près de lui et l'aidons, si besoin, tout en lui montrant « comment faire ». Il arrive parfois que cela prenne du temps.

Pour les plus petits, nous donnons de l'importance à dire à l'enfant quels actes nous réalisons pour le préparer à la sieste. Avec la répétition, l'enfant saura nommer les différentes parties de son corps et saura que sa chaussette se met à son pied. Un peu plus tard nous lui proposerons d'essayer avec notre aide.

Ce sont les premières démarches afin de l'aider à devenir autonome.

La dernière étape avant d'aller à la sieste. Là encore l'aménagement du mobilier est pensé pour favoriser l'autonomie des enfants.

Des étapes pour ensuite préparer la propreté.

5. Les activités autour du calendrier

Nous fêtons les anniversaires de chacun des enfants et proposons aux enfants des activités manuelles autour des fêtes du calendrier (Noël, Carnaval...)

6. La tarification et contrat de travail :

Le contrat de travail :

Vous devenez employeur et relevez du centre Pajemploi. (L'URSSAF des particuliers employeurs).

Vous employez directement une assistante maternelle de la MAM qui devient votre salariée.

Un contrat de travail est donc établi entre vous et vous assistante maternelle référente

Ce contrat type est le même pour toutes les familles dont les enfants sont accueillis chez O'PITCHOUNES il comprend :

- Un règlement intérieur
- Le contrat de travail
- Les différentes autorisations dont la délégation de garde

Vous employez et rémunérée une référente mais les 3 professionnelles pourront s'occuper de votre enfant au quotidien par exemple : animation d'atelier pour les enfants du même âge...

La tarification :

Nous effectuons une moyenne des heures de présence de l'enfant sur l'année, de façon à ce que l'assistante maternelle soit rémunérée sur 12 mois.

Les heures supplémentaires débutent à partir de la 46ème heure non prévue au contrat, elles sont majorées de 25 %.

Les heures complémentaires (jusqu'à la 46ème heure) sont rémunérées aux tarifs énoncés ci-dessus majorées de 10% pour les congés payés (article 12 paragraphe f de la Convention Collective Nationale du Travail des Assistants Maternels du Particulier Employeur).

Salaire net par mois :

Heures d'accueil par semaine X nombre de semaine programmées 52 X tarif horaire net(voir devis)

12

Une indemnité d'entretien est versée également par heure de présence de votre enfant (voir devis)

7. Les aides

La MAM ouvre droit pour les familles au versement par la CAF de la PAJE- CMG (allocation libre choix mode de garde).

Soit une allocation de 188.52 € à 498.33 € * par mois pour un enfant de moins de 3 ans suivant les revenus mais sans plafond de ressources.

* majoration si vous élevez votre enfant seul

Voir conditions sur www.caf.fr.

La MAM O'PITCHOUNES agréée par le conseil général ouvre également droit au crédit d'impôt de 50% Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses effectivement supportées (salaires nets moins les allocations perçues, y compris les aides complémentaires pour la garde de vos enfants*) et limitées à 3 500 euros par an et par enfant. Suivant dispositions du code général des impôts

Chaque année, le centre Pajemploi vous adresse une attestation à joindre à votre déclaration de revenus pour justifier de votre avantage fiscal.

Pensez à faire votre demande de complément de libre choix de mode de garde (CMG) auprès de votre Caf dès le premier mois de recours à la structure. Si vous tardez, vous risquez de ne pas bénéficier de l'intégralité de l'aide à laquelle vous avez droit.

Un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.

La MAM adhère au service de Pajemploi + qui permet au parent employeur de simplifier ses démarches :

Déclarer le salaire de son employé sur le service Pajemploi , le service se charge alors de prélever le salaire sur le compte bancaire du parent employeur après avoir déduit le montant son CMG, il reverse ensuite 3 jours après la déclaration, le salaire sur le compte bancaire de l'employé.

Voir conditions sur www.pajemploi.urssaf.fr

8. Les fermetures annuelles

Vous seront transmises en début année (septembre) pour toute l'année.

Tous les jours fériés

Le jeudi et le vendredi pour l'ascension

Une semaine à Noël

3 jours en février en fonction du calendrier de formation

Une semaine à Pâques ou début mai

Les trois premières semaines d'août

9. Formulaire d'inscription

Veuillez-vous munir d'un masque et d'un stylo, merci de remplir et de renvoyer par mail la fiche de pré-inscription ci-jointe avant l'entretien.

Vous pouvez aussi remplir ce formulaire directement sur le site O'Pitchounes dans la rubrique «contact» .